

Code du module:	FORDB2
Unité capitalisable:	Gros oeuvre (GROEU)
Profession:	Dessinateur en bâtiment
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences, Portfolio, Epreuve écrite

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	<p>L'apprenti est capable de réaliser des vues plongeantes et/ou des coupes horizontales de bâtiments ou d'éléments de bâtiments sous guidance, en tenant compte des informations à différents niveaux (par exemple au sujet des éléments se trouvant aux étages inférieurs ou supérieurs) et en se servant des logiciels et du matériel informatique couramment utilisés au sein de l'entreprise formatrice.</p> <p>Note maximale: 24</p>
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti réalise des vues plongeantes et/ou des coupes horizontales correctes.• L'apprenti règle les logiciels conformément aux indications internes. <p>SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprenti a produit des plans corrects, conformes aux indications du formateur.• L'apprenti a pris en compte les informations à différents niveaux et il les a correctement appliquées dans les plans réalisés.• L'apprenti a appliqué les réglages exigés au sein de l'entreprise.	

2

L'apprenti est capable de réaliser des dessins et/ou des esquisses à la main, pour autant que ce soit prévu au sein de l'entreprise formatrice.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti applique des proportions correctes.
- L'apprenti dispose le dessin sur la feuille de manière appropriée.

SOCLES

- Les proportions étaient manifestement correctes par rapport à l'objet.
- La disposition des différentes représentations sur la feuille a produit une apparence esthétique.

3

L'apprenti est capable de dimensionner les dessins et de rédiger des légendes sous guidance.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti rédige des textes corrects sur le plan du contenu.
- L'apprenti positionne et présente les textes d'une manière appropriée.
- L'apprenti dimensionne correctement les dessins.

SOCLES

- La majeure partie du contenu du texte était correcte et correspondait aux besoins du plan.
- La disposition et la présentation des textes étaient conformes aux exigences internes.
- La majeure partie du dimensionnement des coupes et des plans était correcte et correspondait aux exigences du plan.

4

L'apprenti est capable d'enregistrer les dessins conformément aux exigences de l'entreprise formatrice.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti enregistre le dessin sur l'ordinateur ou sur le serveur.

SOCLES

- L'apprenti a enregistré le dessin d'une manière claire, cohérente et conforme aux exigences internes.

5

L'apprenti est capable d'imprimer les dessins à l'échelle après vérification.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti veille à la qualité de l'impression.
- L'apprenti veille à ce que le format de la feuille soit approprié.
- L'apprenti veille à ce que les dessins soient à l'échelle.

SOCLES

- La qualité de l'impression était conforme aux indications du formateur.
- Le format de la feuille était conforme aux indications du formateur.
- L'échelle était conforme aux indications du formateur.

6

L'apprenti est capable de rédiger des rapports hebdomadaires sous forme de notes à propos des tâches effectuées.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti rédige un rapport hebdomadaire faisant état des missions effectivement accomplies.
- L'apprenti soigne la présentation.
- L'apprenti assemble un portfolio.

SOCLES

- L'apprenti a effectué les tâches/les activités indiquées.
- L'apprenti a correctement mentionné des données comme la date, l'heure, etc.
- L'apprenti a joint les plans dessinés.
- La représentation était propre et cohérente.
- Le portfolio était propre et cohérent et il contenait l'ensemble des rapports et des plans de la première année de la formation.

7

L'apprenti se présente à l'heure.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti se présente à l'heure prévue pour la prise de service.
- L'apprenti accomplit le nombre d'heures de travail quotidien.
- L'apprenti accomplit le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

SOCLES

- L'apprenti a respecté les indicateurs conformément aux exigences internes dans 95% des cas.